

LOU PAPET

Gazette d’hier
et d’aujourd’hui
de 0 à 100 ans

M a n d i e u l e n

Numéro - 8 -
Août - an 2013
Au prix unique de vous plaire
Publication municipale et conviviale

LE MOT DE LA RÉDACTION

Chères lectrices,
Chers lecteurs,
Vous tenez entre vos mains le dernier numéro du « Papet ». Je l’avais commencé avec les millésimes en « 4 » et nous arrivons cette année avec les millésimes en « 3 », la boucle est donc bouclée.
Mais rassurez-vous, avec Michel Arcas (qui, depuis 2008 s’est joint à moi pour les recherches) nous avons décidé de poursuivre l’aventure. Nous n’allons pas rajeunir « Lou Papet », bien au contraire, il va prendre un sacré coup de vieux. Dans sa nouvelle version, il va vous raconter la vie de Manduel au XIX^{ème} siècle, par tranche de dix ans. Donc rendez-vous en août 2014, pour savoir ce qui s’est passé dans le village entre 1801 et 1810.
Michel Fournier

Le troubadour des « rachalans »

*De Bigot qu’a canta l’amour,
la charita,
Lou travail, lou devè, la joio,
lì magagno,
Dôu rachalan de la Tour-Magno,
Counsacran l’imourtalita.*
De Bigot qui a chanté l’amour, la charité,
Le travail, le devoir, la joie, les tracas,
Du rachalan de la Tour-Magne
Nous consacrons l’immortalité.

Comme elle l’avait fait en 1901 pour l’un de ses enfants, Alphonse Daudet, la ville de Nîmes a décidé de rendre hommage, à un autre de ses enfants : Antoine Bigot. On lui dresse un monument au Jardin de la Fontaine auprès de celui du poète Jean Reboul. Certes moins célèbre hors le département, le poète Bigot n’a chanté que sa bonne ville de Nîmes et ses habitants, mais dans des fables savoureuses et dans la langue du pays.

« *Le Journal du Midi* » 24 février 1903
Représentation de gala. – C’est définitivement le vendredi 27 courant, qu’aura lieu au Grand Théâtre, la représentation organisée par le Comité Bigot, sous les auspices de la municipalité. Le programme est des plus attrayants. Le voici, tel qu’une indiscretion nous a permis de le connaître :

Après un propos de circonstance composé et récité par le sympathique poète Ducros, contemporain et ami d’enfance du regretté Bigot, le public reverra avec plaisir Le voyage en Chine, le charmant opéra-comique de Bazin qui n’a pas été représenté depuis longtemps sur notre scène.

La partie du concert du 2^{ème} acte sera occupée par des emprunts faits à l’œuvre riche de Bigot. MM. Clément et Julian se feront entendre dans diverses poésies mises en musique par MM. Magre, Fontayne et Nègre. Mlle Des Neiges, une jeune élève de notre conservatoire interprètera une de ses poésies françaises. Enfin, le poète Boilat, Mlle A. Maubon et Cheylon feront revivre diverses de ses célèbres fables. En terminant Bè-dé-Ser, interprété par des amateurs locaux.

Voilà plus qu’il n’en faut pour attirer au théâtre un public nombreux. Au plaisir d’assister à une soirée charmante, se joindra la satisfaction de rendre un juste hommage à une des plus grandes gloires de notre cité.

« *Le Journal du Midi* » 2 mars 1903
Pour le monument de Bigot. – La représentation au bénéfice du monument Bigot a produit plus de 1.600 francs nets de tous frais. Le Comité est heureux de

1903...Nîmes honore Bigot



Doc Michel Fournier

L’inauguration

« *Le Petit Republicain du Midi* »
27 juillet 1903

Inauguration du monument Bigot. – La veille au soir à 10 h. 15, M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies est arrivé à Nîmes accompagné par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts et ses fils, MM. Gervais et Richaud du cabinet du ministre, ainsi que des sénateurs Desmons et Bonnefoy-Sibour. Il a été reçu sur le quai de la gare par M. le Préfet du Gard, MM. Le Gô, secré-

Sous le buste drapé dans un voile blanc, se tiennent la famille Bigot et les membres de la presse. A la terrasse supérieure où ont été disposés des fauteuils, prennent place MM. Gaston Doumergue, Roujon, M. le Préfet du Gard, M. Nadal, premier président ; MM. Crémieux, Bonnefoy-Sibour, Desmons, sénateurs ; MM. Pastre, Poisson, Fournier, Pams, députés ; M. Paut, adjoint au maire de Nîmes ; MM. Gervais et Richaud, attachés au cabinet du ministre ; les membres du conseil de préfecture ; M. Havard, inspecteur d’Académie ; M. Boyer, procureur de la République ; M. Clauzel, secrétaire de l’Académie de Nîmes ; quelques conseillers généraux et la presque totalité du conseil municipal ainsi que les membres du bureau du Syndicat d’initiative et le sculpteur Charpentier.

Aux accents de la musique des

taire général, Paut, premier adjoint, Fabre conseiller municipal et deux inspecteurs de la Cie P.-L.-M. Le landau ministériel s’est ensuite dirigé vers la Préfecture.

Ce matin de 10 h. à 11 h. 30, le Ministre des Colonies a reçu à la Préfecture les fonctionnaires, la presse, ses amis personnels qui s’étaient rendus nombreux pour saluer le représentant du gouvernement de la République, qui a eu pour

sapeurs-pompiers, à midi, le voile est brusquement enlevé et l’œuvre de l’éminent statuaire Félix Charpentier est alors livrée à l’admiration du public qui manifeste sa satisfaction par de nourris applaudissements.

M. Gaston Doumergue donne la parole à M. Emile Reynaud qui prononce un discours en patois, émaillé de vers du poète Bigot, à sa suite et en français, MM. Paul-Jameton, 1^{er} adjoint représentant le maire de Nîmes et Benoît-Germain, président de l’Académie de Nîmes s’expriment à leur tour.

Lorsque les applaudissements qui ont suivi ce discours se son calmés, un félibre, M. Louis Bard, se détache de la foule et demande à M. Doumergue, l’autorisation de dire une pièce de vers patois qu’il a composée en l’honneur de Bigot. Un deuxième admirateur, M. A. Roux de Sanilhac, dit également quelques vers dédiés à Bigot et qui

chacun un mot aimable ou des paroles d’encouragement toujours empreintes de la plus exquise urbanité et de la plus parfaite affabilité.

A 11 h. 30 le cortège s’est formé et, aux accents de la Marseillaise, brillamment jouée par la musique des sapeurs-pompiers et au milieu d’une foule compacte et enthousiaste, s’est dirigé vers le jardin de la Fontaine, où allait avoir lieu l’inauguration du monument Bigot.

sont écoutés avec une attention soutenue.

M. Gaston Doumergue prononce ensuite son discours. Il rappelle en terme émus, quelques phases de vie de Bigot où se perçoit, de façon très nette, la modestie avec laquelle procéda toujours le poète nîmois dont on inaugure la statue. M. Doumergue, dans une magnifique envolée, déclare qu’il est avant tout nîmois et qu’il est heureux et fier de rendre hommage au talent de l’un de ses concitoyens. Il termine alors son discours en remerciant éloquemment les organisateurs de la glorification de Bigot qu’il qualifie d’œuvre de bien. Le cortège se dirige ensuite vers le Grand Théâtre où un banquet offert par la municipalité est dressé. Sur tout le parcours la foule est massée et acclame le représentant du Gouvernement de la république.

Mais qui était Bigot ?

Antoine Bigot né le 17 février 1825, rue de Générac dans une famille de modestes cultivateurs, mis à l’école jusqu’à 13 ans. Il rentre comme petit commis chez un fabricant de châle, il est ensuite voyageur de commerce dans la maison d’un négociant de vin en gros. Il est décédé le 8 janvier 1897 après une courte maladie, âgé de 71 ans. Un cortège important de parents et d’amis le conduisit au cimetière protestant.

Il est trempé dans le patois de Nîmes, auprès du petit peuple, on retrouve les expressions les plus vivantes (zou, boudiou et pécaïré) des mœurs du caractère des nîmois de cette époque. D’une modestie sans égale, ce protestant sait se concilier

l’estime de tous, sans distinction de culte, ni d’opinion, alors que Nîmes était encore divisée entre catholiques et protestants, sans jamais chercher à soulever les passions, partisan du progrès. Tous les ans il écrivait une pièce en vers pour le patronage des jeunes apprentis. Officier d’Académie et membre de plusieurs Sociétés savantes, il aimait à réciter des vers lors des séances à l’Académie.

Bigot s’est toujours tenu à l’écart du Félibrige, son contemporain, le félibre Roumieux lui reprochait son « testardige ». Joseph Roumanille regrettait qu’il ne soit pas félibre et malgré son isolement ceux-ci le tenaient en haute estime, et parmi eux Mistral qui disait : « Bigot que j’aime, a fait une œuvre belle. Il a célébré son peuple, il a écrit dans

son patois des choses profondes et des choses qui font rire ».

(Portrait brossé par Michel Fournier d’après des documents d’époque)

Le « Rachalan »

Le rachalan : nîmois travailleur de la terre ; un nîmois qui va le dimanche au mazet « esquicho l’anchoi, embé un flot de fourmo bluyo en siman un co de saliberno ». Bigot avait un profond respect pour ses vieux parents. C’est le « rachalan » qu’il a mis dans ces fables inspirées de La Fontaine. Pauvre mais foncièrement honnête, il a horreur des flatteurs, des courtisans et des chevaliers de l’Industrie (Li bestio malauto), le rachalan est patriote et républicain (L’ours et li dous coumpagnoun), il n’aime pas les faiseurs d’embarras et les freluquets (Rat de ville et rat de champs). Ainsi en parcourant les vers de Bigot, on retrouve certains cartiers de Nîmes et aussi que des caractères nîmois.

EDITO

Ce nouveau numéro du Papet va conclure un cycle de publications débuté il y a dix ans. Que les lecteurs soient cependant rassurés ! Michel Fournier et Michel Arcas ont plus d’une corde à leur arc ; une nouvelle formule verra le jour l’an prochain. Ainsi comme cette année encore ils continueront à nous faire mieux connaître l’histoire de Manduel et celle de nos voisins. Le numéro de cette année avec deux pages supplémentaires fourmille d’informations, légères ou graves , amusantes ou parfois dramatiques. Merci aux deux Michel pour le plaisir qu’ils nous procurent chaque année à la lecture du Papet !

Gérard Rival
1^{er} Adjoint au Maire

remercier les personnes qui ont bien voulu prêter leur concours à l’organisation de cette soirée et en particulier les représentants de la presse locale.

« *Le Petit Republicain du Midi* »
4 avril 1903

Le monument de Bigot. – On parle de l’inauguration du monument de Bigot à la Fontaine pour le mois de mai prochain. Il doit en effet se languir de voir sa Fon dé Nimé qu’il affectionnait tant.

« *Le Petit Republicain du Midi* »
24 juillet 1903

Monument Bigot. – Afin de faciliter les mesures d’ordre dans la Fontaine, les invités sont priés de se munir de leurs cartes. Entrée par la grille côté concierge. Les autorités de l’Académie occuperont les places réservées sur la 2ème terrasse sous le micocoulier. Les invités cartes blanches ou lettre occuperont les chaises placées au bas de l’escalier. La 1^{ère} terrasse sera réservée à la famille Bigot et à la presse.

« *Le Journal du Midi* » 25 juillet 1903
Le monument de Bigot. – Tout le monde est d’accord pour dire que le monument de Bigot est très mal placé. Il paraît que la société des arts n’aurait pas été consultée. Il y avait une place excellente près de la cascade, dans un angle, mais on s’est empressé de ne pas le choisir.

« *Le Petit Republicain du Midi* »
25 juillet 1903

Fêtes données à l’occasion de l’inauguration du monument Bigot. – Le Maire de Nîmes arrête : Pendant une heure avant le passage du cortège officiel, les étalages de quelque nature qu’ils soient (baragues mobiles, chaises, tables, etc.) seront interdits sur les trottoirs des boulevards du tour de ville et des voies publiques parcourues.

« *Le Petit Republicain du Midi* »
28 juillet 1903

Les fêtes de Nîmes. – A la suite de l’inauguration à la Fontaine, du monument Bigot, un grand banquet réunissant 150 à 160 couverts a été offert par la municipalité au Ministre des colonies M. Gaston Doumergue ; M. Roujon, préfet du Gard. A l’heure des toasts, M. Maitrot de Varenne, préfet du Gard s’exprime en premier en évoquant en termes charmants le souvenir de Bigot : « Avec lui, je crie volontiers Vive la Tour-Magne et Vive la République ». S’expriment ensuite : M. Paut-Jaumeton, premier adjoint représentant le maire souffrant ; M. Roujon, directeur des Beaux-arts, M. François Fournier, député socialiste de Nîmes, Auguste Fabre, le poète nîmois Alexandre Ducros, et M. Gaston Doumergue, ministre des colonies.

La municipalité passe à gauche

Lors des élections municipales de 1892, la mairie de Manduel tenue par la droite depuis plusieurs décennies, bascule à gauche. Aussitôt « Le Journal du Midi » ajuste son tir sur Jacques Audibert, nouveau maire de Manduel.

« Le Journal du Midi »
14 mai 1893

Manduel. – En 1892 trompés par quelques intrigants, la loyale et catholique population de Manduel a voté pour les républicains. Ceux-ci prétendaient qu’ils n’étaient nullement les ennemis de la religion mais que l’ancien conseil conservateur gérait mal les affaires du pays, était négligent, etc…

Promesses d’économie, promesses d’améliorations. Tel était le programme, programme ordinaire des républicains qui cherchent à tromper une population foncièrement honnête.

Les voilà au pouvoir depuis un an. Qu’ont-ils fait ?

Le total des charges imposées à la commune comme contributions municipales de tous genres était en 1891 inscrit au budget pour la somme de 12.497 FR. Le budget arrêté par le nouveau conseil les portes à 15.309,51 FR. Le nouveau Conseil a donc imposé aux habitants de Manduel un supplément de charges de 2.812,51 FR.

A quoi a été employée cette somme relativement considérable ?

A-t-il amélioré les chemins ?

A-t-il fait quelque amélioration dont tout le monde bénéficie ?

Rien de tout cela.

« Le Journal du Midi »
jeudi 9 avril 1903

Manduel. -M. le Maire nous a montré jadis, en faisant couper les arbres de l’avenue, son goût d’artiste impeccable. Si les manduelains sont navrés de voir leur belle promenade défigurée, le marchand de bois a dû être ravi et payer de reconnaissance M. le Maire et toute sa famille qui se prélassent dans la mairie comme dans leur fief.

Une nouvelle occasion s’est présentée d’être agréable à des étrangers au détriment de la population de Manduel. M. le Maire, toujours maladroit, n’a pas hésité un instant à manquer de tact et d’égard, vis-à-vis d’elle.

Hier, les personnes venues à l’église pour assister aux offices et entendre les voix mâles et puissantes de nos chantes, entrecoupées par des cantiques harmonieux interprétés par nos charmantes choristes, ont été surprises et indignées, quand une musique de sauvage, patronnée par notre maire, est venue couvrir des voix sympathiques et connues qui leur étaient chères.

Du temps où les mots : Liberté, Egalité, Fraternité, étaient inscrits dans nos cœurs et non sur nos édifices, nos municipalités prenaient des dispositions pour que la liberté accordée aux divertissements bruyants, ne nuisit à ceux qui voulaient entendre les offices, voulant, dans un esprit de fraternité, la même égalité pour tous.

Si M. le Maire, qui habite une maison isolée, aime la musique bruyante, nous pourrions lui en servir sans craindre d’importuner les voisins. Nous connaissons certaine chiens, qui aboient à la lune et satisferont certainement ses goûts musicaux.

Purgez-vous
avec l’huile de ricin DANIEL,
avec elle plus de répugnance
et de nausée.
Elle est aussi agréable à boire
qu’un verre de liqueur.
Flacon 0,50 fr.
Pharmacie Commerciale
où on vend tout moins cher.

Août 2013

Au Conseil Municipal

Le budget arrêté en 1892 nous répond que les écoles laïques qui reçoivent en taux à peine 1/5ème de la population scolaire ont dû toucher sur les 2.812,51 FR. une somme de plus de mille francs non compris ce qu’elles touchaient auparavant.

Les trente élèves des écoles laïques coûtent donc à l’heure qu’il est plus de 50 FR. par tête de contribuables de Manduel, non compris bien entendu les appointements des instituteurs fournis par l’Etat et les locaux fournis par la commune, le tout aux frais des contribuables.

Il est vrai que pendant que les républicains du Parlement panamisent avec entrain, les républicains du Conseil augmentent de 150 FR. les crédits destinés à l’entretien et au mobilier de la mairie où ils trônent, et n’augmentent pas d’un centime ceux destinés à l’entretien des chemins ruraux qui servent à tout le monde.

Nous engageons les braves gens de Manduel à étudier de près leur budget qui par son développement et ses augmentations semble vouloir se montrer digne de celui de l’Etat dont le désordre est devenu proverbial.

Nous les engageons à ne pas négliger l’examen attentif du compte administratif qui fera encore mieux ressortir la gestion fantaisiste de son nouveau conseil.

« Le Journal du Midi »
11 juin 1893

La démission du maire. – M. le Maire de Manduel a donné sa démission et nous le comprenons aisément. C’est un honnête homme. Il a pu être flatté des distinctions honorifiques qu’il a reçues.

Il en préférerait peut-être de plus positives, mais il ne veut pas aller trop loin. Il respecte son curé, qui ne le déteste pas et voudrait bien créer à Manduel un bon petit trompe l’œil qui permit d’accoupler comme on disait autrefois, le Grand Turc avec la République de Venise.

Ainsi quand ce brave maire qui quoique républicain, n’est, dit-on pas franc-maçon et n’est pas protestant, s’est trouvé en face d’un Conseil municipal qui lui, obéit aux injonctions de la loge et veut montrer son dévouement au protestant Emile Jamais, en persécutant les vrais catholiques, il s’est trouvé fort embarrassé.

La population repousse avec persévérances les écoles laïques. La Société du sou des écoles escomptant l’avenir a fait 480 FR. de dettes. Une partie du Conseil municipal est composée de membres de la Société du sou des écoles laïques, en vrais opportunistes, ils veulent faire payer ces 480 FR. sur le budget. Le maire n’a pas voulu, pensant sans doute que ces 1320 FR. absorbés par ces écoles que la population repousse, étaient bien suffisants.

M. le Maire n’avait sans doute pas manqué de consulter notre excellent curé, qui tient à rester en dehors de toute querelle politique ou locale mais qui, avec raison, considère comme son devoir le plus sacré de conserver la foi de leurs pères aux jeunes générations dont il a charge d’âme et ne ménagera jamais cet intérêt supérieur.

« Le Journal du Midi »
2 juillet 1893

Manduel. – Nous voici au mois de juillet et les comptes administratifs de

C’est pourquoi le conseil municipal charge M. le Maire de demander énergiquement le maintien de cette étude.

12 avril 1913

Maire : DISSET Bénédit ; Adjoint : ROBERT Joanin

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de l’avant-projet de l’adduction d’eau que M. Delord avait été chargé de faire par délibération en date du 7 décembre 1912 approuvé par M. le Préfet le 30 du même mois.

Après lecture faite de cet avant-projet, M. le Maire invite le conseil à émettre un avis sur les suites qu’il y a à donner.

M. Barban, demande l’ajournement du projet disant qu’il ne le combattait pas ; mais comme l’adduction d’eau n’était d’une nécessité absolue qu’on pouvait bien attendre encore quelques temps : surtout que le conseil ayant décidé de faire réparer les chemins ; les deux projets réunis entraîneraient une trop forte dépense, et qui de ce fait, seraient trop grevés.

M. Funel, est partisan de l’adduction d’eau surtout au point de vue de l’hygiène, prétextant que certains quartiers de Manduel étaient dans un état de malpropreté et qu’on ne pouvait y remédier qu’au moyen de l’eau.

M. le Maire propose de passer au vote la demande d’ajournement du projet sollicitée par M. Barban.

Le vote a lieu à main levée et à la majorité de 10 voix contre 5, la demande d’ajournement est repoussée.

Ont voté pour l’ajournement : MM. Thibaud Antoine, Goudet Marius, Mazel François, Barban Jules, Mazoyer Thibaud.

Ont voté contre : MM. Disset maire, Robert Joanen adjoint, Audibert Justinien, Mazoyer Louis, Thibaud Jacques, Guiot Louis, Imbert Jean, Funel Joseph, Mazoyer Antoine, Imbert François.

19 avril 1913

M. le Maire expose que dans sa séance du 12 avril dernier le conseil municipal n’avait pas pris de décision ferme sur les suites qu’il y avait à donner à l’avant-projet d’adduction d’eau.

M. Barban n’est pas d’avis de donner suite à cet avant-projet vu qu’il entraînerait une trop forte dépense et ne donnerait pas de résultat satisfaisant : Il

M. le Maire ne sont pas encore approuvés. Quand la session de mai sera-t-elle terminée ? Vous reprochiez à l’ancienne municipalité d’être négligente ; pourtant jusqu’à ce jour nous n’avions jamais vu pareil fait pour l’administration de notre commune.

Pendant ce temps que font nos administrateurs ? L’un se fait souhaiter sa fête par des fidèles qui se voient invités ensuite à payer les rafraîchissements. Un autre est assez dévoué aux intérêts ouvriers pour prendre en dépôt 2.000 FR. sans frais de garde. Quelle générosité ! Mes compliments ; mais n’oubliez pas que cette somme doit rester dans votre coffre-fort et ne pas servir à votre commerce. Vous vous dites les amis des honnêtes ouvriers de Manduel ! Allons donc vous les avez flattés, trompés, pour vous servir ensuite d’eux comme d’un marchepied pour arriver aux honneurs et pouvoir plus facilement les exploiter. Vous demande-t-on un secours, en gens généreux votre premier mouvement est de fermer votre bourse personnelle.

Si ce sont les instituteurs laïques, vous ouvrez toute grande la bourse des contribuables que les ouvriers sont obligés à remplir ensuite du fruit de leur labeur, pour faire vivre grassement trois instituteurs qui n’ont rien à faire car d’après les règlements académiques un seul instituteur doit suffire à l’instruction de 50 élèves et vous n’avez jamais pu réunir ce nombre d’élèves dans vos écoles sans Dieu.

Si c’est une pauvre veuve qui a une fille aux sœurs, vous lui fermez la porte au nez. Si c’est la femme d’un pur, vous la recommandée à M. l’Ordonnateur du

vaudrait mieux dit-il installer dans les rues où l’eau manque, des pompes avec une prise pour qu’on puisse adapter une motopompe et pouvoir ainsi laver les rues. A son avis ce système serait bien plus économique et donnerait de meilleurs résultats à tous les points de vue.

M. Funel est d’avis de donner suite à l’avant-projet surtout au point de vue de l’hygiène.

M. Robert Joanen adjoint est du même avis que M. Barban disant que l’adduction d’eau entraînerait une trop forte dépense pour donner de mauvais résultats.

La proposition pour donner suite à l’avant-projet d’adduction d’eau est mise aux voix. Le vote a lieu au scrutin secret. A la majorité de 8 voix contre 6 la proposition de donner suite à l’avant-projet d’adduction d’eau est rejetée

31 mai 1913

M. Le Maire expose au conseil que vu le manque d’éclairage : 1) de l’avenue de la Gare ; 2) du chemin de la Crau ; 3) rue du docteur Amblard, il y aurait lieu de placer quelques lampes supplémentaires.

Le conseil est d’avis à l’unanimité des membres de placer : 1) une lampe sur l’avenue en face la maison Dourieu ; 2) une lampe rue de la Crau, maison Séverac ; 3) une lampe rue du docteur Amblard. Et autorise M. le Maire à traiter avec le Sud Electrique aux mêmes clauses et conditions que les autres lampes municipales.

Les frais d’éclairage qu’occasionneront ces trois lampes supplémentaires seront pris sur l’article 72 du budget primitif 1913.

7 juin 1913

Maire : DISSET Bénédit ; Adjoint : ROBERT Joanin

M. le Maire expose au conseil que les tuyaux de la pompe à incendie sont en très mauvais état, et même inutilisables.

Le conseil est invité à donner son avis. Le conseil : considérant que les tuyaux de la pompe à incendie ne peuvent plus être utilisés ; qu’il y a urgence de les renouveler.

Est d’avis à l’unanimité des membres présents de charger M. le Maire de faire l’achat de tuyaux en caoutchouc, et de traiter de gré à gré la

Bureau de bienfaisance qui, grand et GÉNÉREUX, lui donnera un bon de pain bien qu’il eût préféré lui donner un bon de chauffage. Pourquoi ? Mystère !

Après un an d’essai loyal, nous ne pouvons pas nous empêcher de regretter notre ancien conseil qui, avare des deniers qui lui étaient confiés, imitant notre saint curé, ouvrait largement sa bourse pour nous aider à soutenir nos chères écoles et ceux qui étaient dans le besoin, qu’ils fussent républicains ou conservateurs.

Manduel. – (Dernière heure) La démission de M. Audibert est acceptée, dit-on. Le président du Sou des Ecoles triomphe, il va être nommé maire. Il pourra punir les familles qui, n’imitant pas par son exemple, envoient leurs enfants aux écoles chrétiennes en leur faisant payer les 480 FR. de vieilles dettes contractées par la Société du sou des écoles. Réjouissez-vous, habitants de Manduel, vos instituteurs pourront aller au café du matin au soir ; vos conseillers qui sont en général besogneux, n’auront plus à fournir un sou pour l’éducation de leurs enfants, qui auront des livres dorés sur tranche, plumes et encre à discrétion, même au service de leurs parents. Pourtant un conseiller ne profitera pas de cette aubaine : il craindrait de perdre un bel héritage.

En ce qui concerne la démission du maire, c’est simplement une vue de l’esprit de la droite. Non seulement Jacques Audibert termine son premier mandat, mais sa liste est élue aux élections municipales de 1896, 1900, 1904. En 1901 Jacques Audibert est élu aux élections cantonales.

13 septembre 1913

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de la circulaire de M. le Préfet du Gard et de l’article 9 de la loi du 17 juillet 1880, par laquelle les maires peuvent fixer par arrêté, autour des établissements consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d’instruction publique, sans préjudice des droits acquis un périmètre dans lequel on ne peut plus ouvrir de nouveaux débits de boissons.

Le conseil est invité à fixer cette distance : M. Robert propose 50 mètres. A l’unanimité des membres présents le conseil accepte la proposition de M. Robert et fixe à 50 mètres le périmètre dans lequel on ne pourra plus ouvrir de débits de boissons.

25 octobre 1913

M. le Maire expose au conseil municipal que l’institutrice de l’école enfantine ne doit pas prendre les enfants au-dessous de trois ans et vu l’industrie qui existe dans le pays pour les plants de vigne et les travaux agricoles ; les mères de famille qui ont des enfants au-dessous de trois ans ne peuvent se livrer à aucun de ces travaux.

Qu’il serait nécessaire de prendre une femme de service qui serait attachée à l’école des filles chargée de garder ces enfants en bas âges. Il invite le conseil à donner son avis et voter un crédit prévisionnel à inscrire au budget 1914 pour faire face à la dépense.

Le conseil : est d’avis à la majorité des membres présents d’adjoindre une femme de service à l’école des filles pour surveiller les enfants de 2 à 3 ans et vote à cet effet sur la proposition de M. Robert, un crédit prévisionnel de 400 FR.



Au bonheur des dames

Avis aux Dames et Demoiselles

« Le Courrier du Gard » 3 mars 1873

Avis aux jeunes filles. – Dans l'intérêt de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie, l'administration offre aux jeunes filles honnêtes qui voudraient se rendre dans la colonie, avec la perspective d'y contracter mariage avec des colons sérieux : 1) Un trousseau au départ ; 2) Le passage gratuit ; 3) Le logement et la nourriture dans la colonie, chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, jusqu'à leur placement ou leur établissement ; 4) une dot constituée en bons de terre d'une contenance da quatre hectares.

« Le journal du Midi » 9 janvier 1883

Nîmes. – M. le Maire vient de prendre un arrêté concernant les femmes dans les bars : Il est interdit aux propriétaires ou industriels exploitant des cafés, buvettes ou autres établissement de nature analogue, non seulement d'employer des femmes ou

des filles pour distribuer les consommations, conformément à l'arrêté du 6 juin 1871, mais encore d'en employer et d'en avoir aucune, à l'exception de celles faisant partie de la famille dans des salles de cafés ou leurs dépendances, en un mot, partout où les clients pourraient pénétrer.

« Le Journal du Midi »

27 septembre 1883

Chef de gare en jupons. – Une décision assez curieuse vient d'être prise par le directeur du P.-L.-M. A l'avenir les gares des petites localités sur les sections à voix unique seront desservies par des agents du sexe féminin, qui feront fonction de chef de gare. Les nouveaux agents porteront une robe de couleur foncée et un brassard avec les initiales P.-L.-M. Jusqu'à ce jour, les femmes s'étaient contentées de se servir des aiguilles à coudre, il leur faut actuellement les aiguilles de chemin de fer. Tout se transforme.

Arrête :

Article premier. – A dater du 1er mai prochain et à titre provisoire l'entrée des viandes fraîches dites foraines, sera interdite dans la ville de Nîmes.

Art. 2. – Les particuliers pourront néanmoins introduire, pour leur consommation personnelle, des quantités de viandes fraîches de toute qualité ne dépassant pas ensemble trois kilogrammes.

Art. 3. – Est en conséquence suspendue la faculté résultant des articles 62 et suivants du règlement du 31 octobre 1888, concernant l'introduction des viandes foraines.

Art. 4. – MM. le Commissaire de police et le Préposé en chef de l'octroi, Directeur de l'Abattoir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« Le Journal du Midi » 30 janvier 1903

La vente du gibier. – Hier matin, vers 10 h. 30, des gendarmes ayant aperçu du gibier mis en vente dans les halles à différents étaux, se sont empressés de le saisir et de verbaliser conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et ce, malgré les protestations des vendeuses qui prétendaient être autorisées par M. le Maire de Nîmes, à vendre leur

La Table de Clorinde

Puisque c'est l'été et la saison où l'on allume son barbecue, pourquoi ne pas épater vos invités en ressuscitant une vieille recette d'aubergine.



Beignets à la Monselet.

Préparer un demi-litre de pâte à beignet dans laquelle on ajoutera une poignée de parmesan râpé. Prendre de cette pâte grosse comme une noix que l'on fera tomber au fur et à mesure dans la friture chaude. Lorsque les beignets seront frits de belle couleur blonde, les égoutter sur une serviette pliée en quatre et tant qu'ils sont chauds les farcir d'une purée faite de deux cervelles d'agneau cuites au blanc et liée de trois ou quatre cuillerées de Béchamel. Cette purée doit être préparée avant de faire frire les beignets. On l'introduira dans les beignets à l'aide d'une poche de toile fine.

Epinards à la romaine.

Faite blanchir à grande eau 1 kg. d'épinards bien lavés. Les égoutter, les éponger et les mettre à rissoler dans une sauteuse avec 80 gr. de beurre noisette. Ajouter les filets de 4 anchois dessalés, coupés en dés réguliers.

LE COIN DES ASTUCES

« Le Petit Républicain du Midi »

7 juin 1873

Eau fraîche en été. – Voici un moyen simple et facile pour avoir de l'eau fraîche en été. Il suffit d'un seau en toile forte, comme ceux employés pour les pompes à incendie et pour la navigation, ayant 1,20 m. de haut et 0,50 de diamètre. Une flanelle épaisse, placée au-dessus, fait office de passoire ; un siphon et un robinet en bois ou simplement un tuyau en toile adapté à la partie inférieure servent pour tirer l'eau. En suspendant ce réservoir à l'ombre, soit à un arbre ou autrement, l'évaporation intense activée par la brises du lieu sur toute la surface toujours humide de ce seau, entretient une température à l'intérieur beaucoup plus basse que celle de l'air ambiant.

« Le Midi » 28 juillet 1873

Pour garder la peau blanche. – Voilà pour nos lectrices qui vont aux bains de mer, une recette pour ne pas revenir avec un teint hâlé, ce masque bistré qui est moins l'œuvre du soleil que de l'air salé et pénétrant de la mer. Le soir avant de se coucher, prendre un blanc d'œuf, le battre en mousse et après s'être débarbouillé le visage avec de l'eau tiède, et s'être bien sécher, s'étaler cette sorte de crème sur toute la partie du visage qui a été atteinte par le masque. Le lendemain matin, se servir d'eau légèrement tiède pour enlever ce qui est resté de l'enduit et recommencer la même opération le soir. Au bout de deux jours, la peau sera redevenue aussi blanche qu'auparavant.

« La Gazette de Nîmes » 28 janvier 1883

Soigner les engelures. – Qui soupçonnerait que les épluchures de céleri provenant d'une salade appétissante peuvent être propres à servir comme remède aux engelures.

On fait bouillir ces épluchures dans de l'eau. Quand elles sont cuites, on les retire du feu et on laisse un peu diminuer la température. Il faut que la chaleur puisse être supportée par la main. Les engelures y sont trempées pendant dix minutes. On les éponge ensuite et on les maintient à la chaleur et à l'abri de l'air. L'immersion est renouvelée ainsi au moins deux fois par jour après avoir réchauffé l'eau. Celle-ci peut servir de quatre à six jours. La démangeaison ne tarde pas à disparaître.

« Le Journal du Midi » 3 novembre 1893

Guérir un rhume de cerveau. – On met dans une cuiller, ou mieux dans le creux de sa main un jus de citron pur et on le renifle. Il faut que le jus de citron vienne jusque dans l'arrière gorge. Au premier instant, on éprouve une sensation « assez vive » à la partie supérieure des fosses nasales. C'est ce qu'il faut !

On éternue une ou deux fois on se mouche fortement... et l'on redouble séance tenante. Le rhume de cerveau ne résiste pas à deux séances de reniflement.

« La Chronique Mondaine »

24 octobre 1903

Cuisson du gibier. – Voici combien de temps doivent cuire les différentes pièces de gibier : le faisand trois-quarts d'heure ; le lièvre une heure et demie ; le perdreau rouge demi-heure ; le perdreau gris vingt-cinq minutes ; la bécasse, demi-heure ; la caille, vingt minutes ; la gélinotte, demi-heure ; la mauviette, vingt minutes ; la sarcelle, un quart d'heure ; le coq de bruyère, une heure et quart ; l'oie sauvage, une heure ; l'outarde, une heure et quart.

« Le Journal du Midi » 14 avril 1913

Propriétés de la vigne. – Le raisin en pleine maturité convient aux personnes atteintes d'inflammations contre la gastrite. Les pépins triturés jouissent d'une réputation populaire contre la dysenterie et les vomissements de sang. Les cendres du cep sont diurétiques. Les feuilles séchées à l'ombre et converties en poudre sont un remède radical contre les hémorragies rebelles. Le suc qui s'écoule des jeunes sarments est bon pour l'inflammation des yeux. Le raisin est un excellent pectoral et d'une grande utilité pour les maladies de poitrine. Le vin rouge est un fortifiant précieux et le blanc un apéritif reconstituant. Le vinaigre produit par les fermentations du vin s'administre extérieurement pour les bains de pieds, brûlures légère et en gargarisme dans les maux de gorges.

« La Chronique Mondaine »

20 septembre 1913

Fabriquer un baromètre. – Dans de l'alcool pur, faites fondre séparément, et en quantité égales, du camphre, du salpêtre et du sel ammoniac. Pour hâter la dissolution, chauffez un peu au bain-marie. Mettez ensuite les trois liqueurs dans un flacon étroit et long, bouchez hermétiquement avec de la cire. Vous suspendez ce flacon. Il se produira divers phénomènes. Beau temps : la fiole sera très limpide ; Pluie : la liqueur sera trouble ; Gelée : des cristaux se formeront au fond de la fiole.

S'il gèle, il se forme un petit glaçon au fond de la fiole, ce glaçon montera progressivement à mesure que le froid deviendra plus intense.

Si dans le liquide, s'agitent de petits corps solides, c'est signe de tempête. Si, à la partie supérieure, vous apercevez de petits filaments, vous pouvez compter sur du vent.

« Le Journal du Midi »

15 décembre 1913

Vos épluchures. - Les épluchures de pommes de terre que l'on jette à la poubelle ont une propriété toute particulière et qu'il est utile de les conserver soigneusement, tout au moins pendant les mois d'hiver. Jetées fraîches ou séchées sur un feu bien pris de cuisinière, de poêle ou de cheminées, elles ont la propriété en brûlant, de nettoyer admirablement bien la cheminée de la suie et de tous les produits de la fumée qui la tapisse, en rendant en même temps un tirage parfait.

POUR LA SANTÉ

« Le Petit Républicain du Midi » 20 juin 1873

Hôpital homéopathique. – On parle depuis quelques jours de la prochaine fondation d'un hôpital homéopathique et évidemment les intéressés reviennent sur les cures merveilleuses opérées par les pharmaciens. Un certain nombre d'entre eux ont tiré d'embarras plusieurs de nos grands incurables.

« Le Journal du Midi » 11 mars 1893

Un dispensaire gratuit. – Nous apprenons qu'un dispensaire gratuit pour les malades pauvres atteints d'affections des yeux, de la gorge, des oreilles et du nez, vient d'être fondé par les docteurs Crouzet et Gaichard. Les malades y sont traités les mardis, jeudis et samedis de 9 h. à 11 h. du matin.

« Le Petit Républicain du Midi »

28 février 1903

Conférence homéopathique. – Demain soir à 2 h. 30, à la salle Questel sur le sujet suivant : Médecine artificielle et naturelle ; Laboratoire chimique, tortures chimiques des remèdes, application physiologique de l'Arrhénal, sa faillite.

Pharmacie homéopathique

9, place de l'Esplanade

A ceux qui souffrent des Maladie du Foie

Toutes les personnes qui souffrent d'une affection ou d'un mauvais fonctionnement du Foie rétabliront facilement leur santé en faisant usage des **Pilules du Docteur Dugas**. Pour recevoir un flacon de cent **Pilules du Docteur Dugas**, avec notice, envoyer un mandat-post de trois francs à M. Pourtal, Pharmacien, dépositaire général, 9, place de l'Esplanade, à Nîmes (Gard)

HYGIÈNE DES ALIMENTS

« Le Midi » 6 août 1873

Nîmes. – Deux corbeilles de pêches ont été saisies par les soins du vérificateur des comestibles. Nous ne pouvons que féliciter M. le Vérificateur de cette bonne mesure. Il serait à désirer qu'une vérification rigoureuse fut faite pour tous les comestibles, car par ce temps de cha-



Document, Maryse Brun

leur les fruits verts ou gâtés constituent une véritable danger pour la santé publique.

Le **Grand Hôtel du Luxembourg** servira dans ses splendides et nouveaux Salon le **« Five O'clock Tea »**, avec crème, toasts et sandwiches : il se recommande à sa nombreuse clientèle.

« Le Midi » 15 septembre 1873

Halles de Nîmes. – Dans la matinée du 13 septembre, M. le Commissaire de police chargé de la surveillance des marchés a fait jeter à la voirie 2.000 kilos de thon reconnu pourri et impropre à la consommation. Des procès-verbaux ont dressée contre les marchands de poisson et contre les expéditeurs de ces thons.

« Le Journal du Midi » 21 avril 1893

– Le Maire de Nîmes vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant que les cas de maladies contagieuses signalées sur les animaux de boucherie venant de l'extérieur font un devoir à l'autorité municipale de veiller très attentivement à la salubrité des viandes et que cette obligation s'impose d'une façon plus rigoureuse à l'approche des chaleurs :

Considérant que l'inspection, pour être absolument efficace, doit s'exercer sur les animaux vivants, certaine maladie ne pouvant être que difficilement constatées qu'après l'abattage ;

marchandise pendant toute la durée de la semaine. Quatre des marchandes de volailles sont allées consulter M. le Maire de Nîmes. Celui-ci leur a promis d'arranger les choses et effectivement la marchandise confisquée a été rendue l'après-midi.

« Le Journal du Midi » 14 avril 1903

La vente du poisson dans les faubourgs de Nîmes. – La vente du poisson par les marchands ambulants a été formellement interdite par un récent arrêté municipal. Cette mesure a été prise en vertu de considérations hygiéniques. Beaucoup de contribuables, habitant les quartiers éloignés, ne peuvent se rendre aux halles, et se trouvent par là, privés de poissons. Des pétitions se couvrent de signature, notamment à Grézan.

« Le Petit Républicain du Midi »

14 mai 1903

Questions d'hygiène. – Il nous semble qu'un arrêté municipal prescrit que les viandes d'animaux abattus pour la consommation doivent être mises dans des voitures bien closes, un peu pour la vue et beaucoup pour préserver surtout les dites viandes de boucherie de la poussière de la route et des rues. Ce règlement n'est pas observé.

La preuve en est, par l'exhibition dont nous avons, cet après-midi, d'une petite voiture attelée d'un mulet et chargée de viande de boucherie. Pour recouvrir le tout il n'y avait que... le coussin du siège du conducteur.

GLACE A RAFRAICHIR A la vapeur

M. A. Fabre, Maître d'hôtel à Nîmes, boulevard des Calquières, 2, prévient le public qu'on trouvera dans son établissement et **à toute heure**, des CARAFES FRAPPÉES, des BLOCS et des BATONS DE GLACE, produits avec de l'eau **complètement pure**.

Glace en bloc et carafes frappées à des prix très modérés. On porte à domicile ; on prend des abonnements.

Si nous parlions français

« Le Courrier du Gard »
12 février 1873

Instruction gratuite. – Cours gratuits de lecture, écriture et calcul pour hommes. Tous les jours de la semaine à 8 h. du soir, dans l'ancienne salle des Fantaisies Nimoises et du Club Républicain, rue de l'Hôtel Dieu, près de la Placette.

« Le Furet » 10 février 1883

La langue française est bien maltraitée de nos jours. - C'est ainsi qu'on peut lire dans certains journaux des expressions telles que celles-ci : « Mr Allou est parti à Nice ». Afin de rassurer les admirateurs du célèbre avocat le journaliste n'hésitera pas à ajouter : « Mais il reviendra d'ici peu. » Il y a aussi une classe de journalistes de pacotille qui sont affligés d'un autre tic qui consiste à appliquer l'adverbe : absolument à des choses relatives. Ils diront d'une pièce qu'elle est absolument amusante. Ces dévastateurs de la langue mêlent volontiers l'argot des mauvais lieux à leurs articles les plus « épatants ». L'un d'eux écrivait l'autre jour, que les orateurs du gouvernement avaient seuls « tenus le crachoir ». Les gens instruits et les gens de goût ne commettent pas ces fautes-ci.

« La Chronique mondaine »
24 mai 1913

Ne nous esquintons plus. – L'Académie a sévèrement fermé la porte de son dictionnaire au mot « esquinter », elle qui fit un accueil si indulgent à « engueuler » et « épater ». « Esquinter » a été employé par Balzac ; il est vrai qu'il place le mot dans la bouche d'un forçat. Ce vocable populaire vient, croit-on, du provençal « esquinta », couper en cinq. Attendons qu'un siècle ou deux aient ramené la lettre E sous la plume des académiciens qui ne veulent pas s'« esquinter ».

« Le Furet » 6 janvier 1883

Photographies. – Nîmes a la bonne fortune de posséder un établissement photographique, où l'on fait un travail merveilleux et à des prix réellement avantageux. Devant les vitrines que M. Châteauneuf a placées dans la rue du Château, un public nombreux et sans cesse renouvelé admire constamment le travail splendide qui y est exposé. Il est incontestable qu'en présence d'épreuves aussi bien finies, le public continuera à affluer dans les ateliers de M. Châteauneuf, 19 bis, rue de l'Enclos-Rey, à Nîmes.

« Le Petit Républicain du Midi »
24 janvier 1873

Danses interdites. – On sait qu'un certain nombre de curés du département du Gard interdisent, sous les peines les plus sévères à la jeunesse de leur paroisse, la danse du dimanche, cette danse naïve sur la pelouse au son de la musette et du tambourin. On ne s'étonnera donc pas qu'ils aient été fort scandalisés d'apprendre que M. Chrysosthème Guigues avait l'intention profane de donner un bal à la préfecture, le 29 courant. Est-ce qu'il y aurait vraiment deux morales, une pour la ville et une autre pour les campagnes, se demandent avec anxiété ces vénérables pasteurs peu versés dans les choses du monde ?

FOIRES & FESTIVITÉS

« La Gazette de Nîmes » 14 mai 1873

Foire. – Chaque année à l'époque des foires, la place des Arènes se couvre de baraquas où les curieux peuvent contempler des spectacles divers. Ce qui a le plus frappé notre attention c'est la belle ménagerie de M. Planet contenant de nombreux animaux et en outre, un rhinocéros, deux zèbres magnifiques, une panthère noire de Java, des émeus, des pélicans et un ours de Nouvelle-Hollande. Nous en dirons de même du Musée historique des cinq parties du monde, où au moyen d'un nouveau système d'appareils on peut voir un nombre considérable de vues très variées. Enfin on voit dans l'une des baraquas une anglaise jeune et jolie dont la taille est de 1,80 mètre. Il y a même des tirs à cible. Hier soir, une balle vagabonde, abandonnant sa voie, est allée casser un carreau de l'Hôtel du Cheval-Blanc. Pour cette fois le projectile a été inoffensif.

« Le Midi » 17 août 1873

Foire de la Saint Roch. – Cette manifestation a amené à Nîmes, un grand nombre d'étrangers. Dès hier matin, une longue file de charrettes chargées des produits de la Provence s'alignait le long des boulevards de Nîmes. Les principaux produits mis en vente consistent en : pommes de terre, aulx, oignons et melons, ce dernier produit abonde et se vend dans des prix assez élevés ; il y a aussi bon nombre de balais. Le marché aux chevaux et mulets s'est bien tenu, les prix nets ont été élevés. Sur la place des arènes, des saltimbanques font la parade, les géantes pullulent cette année. Sur le pourtour de l'Esplanade, tous les marchands forains sont installés, nous leur souhaitons bon nombre d'acheteurs pour les dédommager que la trombe leur a fait subir il y a quelques jours.

« Le Midi » 8 septembre 1873

Montfrin. – La foire du 13 octobre instituée par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 octobre 1867, se tiendra dans cette commune, le lundi 13 octobre 1873 cette foire a surtout pour objet la vente des bestiaux et des produits agricoles. La position de Montfrin, la facilité des communications qui l'unissent aux pays voisins, l'affluence ordinaire des étrangers, tout concourt à faire de cette foire, l'occasion de transactions nombreuses. Elle a toujours obtenu un véritable succès. Les places seront gratuites. Bon accueil et protection sont assurés aux étrangers.

« La Gazette de Nîmes »
30 septembre 1873

Foire. – La foire de la St-Michel a attiré aujourd'hui à Nîmes une immense affluence de population venue de tous les points du département. Jamais, de mémoire d'hommes, on n'avait vu une aussi longue file de charrettes, s'étendant du chemin de Montpellier à la rue St-Antoine d'un côté et, au milieu du boulevard du Grand Cours, en passant par le boulevard des Calquières et des Casernes, de l'autre. L'encombrement des gares par les voyageurs dans le département était au-dessus de toute expression. La seule station de Lunel a fourni 1.200 voyageurs et sur la ligne d'Aigues-Mortes le concours a été si grand qu'un train supplémentaire a dû être organisé pour le retour.

Les denrées étaient abondantes et les prix élevés : pommes de terre, 11 à 12 FR. les 100 kg. ; aulx, les 12 cordes de 4 à 5 FR. ; coings, la douzaine de 1,50 à 2,50 ; melons, la douzaine de 1,50 à 3 FR. ; oignons, les 10 douzaines de 8 à 10 FR. ; balais, la douzaine de 7 à 8 FR.

Il y a eu sur la place des arènes, beaucoup de bêtes de trait ; les affaires ont été difficiles, mais il s'est fait un bon nombre de transactions.

« Le Petit Républicain du Midi »
26 février 1893

Redessan. – La foire de mars se tiendra, cette année les samedi 4 et di-

manche 5 mars. Un grand nombre de marchands forains et d'entrepreneurs de spectacles sont déjà venus et viennent journellement retenir leur place sur le champ de foire. On signale l'arrivée prochaine de plusieurs manèges, montagnes russes, théâtres, tous dotés des perfectionnements les plus récents ; des ménageries où seront exhibés les animaux les plus rares ; de somnambules extra-lucides et de femmes géantes, etc...

On s'entretient aussi, à la louange des cafetiers, des grands sacrifices qu'ils se sont imposés pour transformer, pendant la durée de la foire, leur établissement en cafés-concerts, où doivent se faire entendre les artistes lyriques les plus réputés de la région méditerranée.

« Le Journal du Midi » 17 juin 1893

Garons. – Dimanche 18 juin, à l'occasion de l'inauguration des eaux élevées par un moteur à vent ; grand concours de farandoles et courses de taureaux. Sociétés admises à concourir : les Farandoleurs de Bouillargues ; les Enfants de la Tourmagne ; la jeune France de St-Génès-de-Malgoires ; les Farandoleurs de Sauzet ; la Jeune Gaule et les Enfants de l'Ormeau de Nîmes ; les Farandoleurs de Villeneuve-Lès-Avignon ; la Celtique Liberalis de Nîmes. Dans la soirée : illumination ; bal à Giorno. Un bracelet sera offert à la meilleure valseuse du village. Un vaste amphithéâtre sera établi au champ de courses.

Les étrangers qui voudront bien par leur présence rehausser l'éclat de cette fête ; peuvent compter sur le meilleur accueil de la population et de la municipalité.

« Le Petit Républicain du Midi »
12 juillet 1893

Marguerittes. – Jeudi 13 à 9 h. du soir, grande retraite aux flambeaux avec le concours de la musique les « Enfants de Marguerittes ».

Vendredi 14 à 5 h. du matin salve d'artillerie ; à 8 h. distribution de secours aux indigents ; à 1 h. de l'après-midi, grand banquet démocratique dans une salle de l'Union Républicaine ; à 3 h. fête enfantine dans la cour de l'école laïque des filles ; à 4 h. course de bicyclettes ;

1^{er} Prix de la Ville de Marguerittes, réservé aux amateurs du pays : 2.400 mètres soit trois tours de piste : 1^{er} prix 8 FR., 2^e prix une bouteille de liqueur de marque ;

A 4 h. ¼ prix du cercle, course de lenteur, parcours 200 mètres, prix unique 6 FR. ;

A 4 h. ½ prix des dames, grande internationale 4.000 mètres ou cinq tours de piste, 1^{er} prix 20 FR., 2^e prix 10 bouteilles de bière ;

A 4 h. 40, prix du vélo-club de Marguerittes, course de lenteur réservée aux vélocemans de la commune, prix unique 5 FR.

A 4 h. 50, consolation, course d'honneur réservée à tous les coureurs n'ayant obtenu aucun prix dans les précédentes courses. Parcours de 3.200 mètres de quatre tours, prix unique deux bouteilles de champagne.

A 5 h. concert brillant par la musique municipale entre le café de la Poste et celui des Acacias.

A 9 h. feu d'artifice, illuminations générales ;

A 10 h. grand bal sur la promenade.

La commission des fêtes adresse aux citoyens le plus chaleureux appel et invite à pavoiser et illuminer leurs demeures pour dignement fêter ce glorieux anniversaire.

« Le Petit Républicain du Midi »
12 août 1893

Redessan. – Il se fait de grands préparatifs pour la fête votive qui aura lieu cette année les 20, 21, 22 et 23 août courant. Cette fête, qui attire chaque année un nombre si considérable d'étrangers et de marchands forains, s'annonce comme

Gardons nos « biòu »

« Le Midi » 12 septembre 1873

Circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets des départements du Midi, pour inciter à interdire les courses de taureaux :
Versailles, le 4 septembre

Monsieur le Préfet,
Depuis ces dernières années, des courses de taureaux ont été organisées dans certaines villes du Midi, avec l'agrément des autorités locales.

Ce genre de spectacle, qui est susceptible d'amener de graves accidents, ainsi que cela a eu lieu à Marseille en septembre 1872, présente en outre, un caractère barbare qui ne peut qu'habituer les populations à rechercher des émotions violentes et malsaines que fait éprouver la vue du sang.

Une pareille tendance et les excitations qui pourraient la développer encore, me paraissant de nature à entraîner les résultats les plus funestes dans les habitudes et dans les mœurs de la nation, je vous invite à n'autoriser dorénavant aucun ni course de taureaux et je vous prie d'adresser à qui de droit des instructions dans le même sens.

Le ministre de l'intérieur

« Le Midi » 12 septembre 1873

Arènes de Nîmes. – La direction ayant compris que le public avait été pleinement satisfait des deux dernières courses qu'elle a données les dimanche 24 et 31 août, et croyant de le contenter, seul but qu'elle poursuit dans sa gestion des arènes, a décidé d'offrir à la demande générale, dimanche prochain 14 septembre 1873, et pour la dernière fois de la saison UNE COURSE LIBRE de 8 vaches non emboulées, mais à cornes renversées afin d'éviter tout accident sérieux ; et toutes porteuses de cocardes avec primes ; moitié prix pour les dames. L'affiche du jour donnera l'ordre, la marche et tous les détails de cette amusante course.



Doc Michel Fournier

Chronique Musicale

« Le Petit Républicain du Midi »
5 août 1893

Bouillargues. – Nous avons l'honneur de faire connaître à tous les membres honoraires de la société musicale « St-Alexis » de la commune de Bouillargues que cette société vient de remporter le 1^{er} Prix médaille en vermeil, 30 FR. de prime de la 3^{ème} division 2^{ème} section. M. Meynard, chef de musique, a obtenu un diplôme d'honneur et une médaille de direction. Nous adressons nos plus sincères félicitations à ce chef dévoué et à cette nouvelle musique qui, en peu de temps, a été à même de prendre part

au concours musical de Beaucaire qui a eu lieu le 30 juillet.

« Le Petit Républicain du Midi »
9 janvier 1903

Jonquières et Saint-Vincent. – Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote M. Gibert, fort ténor, en représentation au Grand Théâtre de Bordeaux a remporté un grand succès dans « Hérodiade », « L'Africaine » et « Les Huguenots ». C'est dans ce dernier ouvrage que le vaillant ténor a électrisé la salle, soulevé des tonnerres d'applaudissements.

« Le Journal du Midi » 1^{er} août 1913

Bouillargues. – La Fête votive de la commune s'ouvrira samedi prochain 2 août et se continuera les 3, 4 et 5 août.

Voici le programme :

Samedi 2 à 9 h. du soir, grands Cafés-Concerts qui resteront ouverts pendant toute la durée de la fête. Dimanche 3 ouverture des bals. Lundi 4 à 10 h. du matin, course d'une vache emboulée portant une prime offerte à la jeunesse de Bouillargues ; à 3 h. du soir, grande course de 6 taureaux tous porteurs de cocardes primées, provenant de la manade Ch. Combet. Mardi 5, à 10 h. du matin, course d'une vache emboulée portant une prime offerte à la jeunesse de Bouillargues. A 3 h. du soir, grande course de 4 vaches et 2 taureaux porteurs de cocardes primées.

Les étrangers sont assurés de trouver le meilleur accueil de la part des habitants, aussi convions-nous tous les amateurs de ces fêtes à celle dont nous donnons le programme aujourd'hui.

INAUGURATION DE LA MAIRIE DE JONQUIÈRES



Doc. Mairie de Jonquières

« *Le Petit Republicain du Midi* » 26 août 1903

Jonquières et St-Vincent. – Fêtes d'inauguration de la mairie, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies.

Programme :

- **Dimanche 30 août**, salves d'artillerie ;
- 10 h. arrivée de M. le Ministre à St-Vincent, défilé du cortège ;
- 10 h. 30 Inauguration de la mairie et

vin d'honneur ;

- Midi grand banquet populaire, présidé par M. Gaston Doumergue ;
- 3 h. Grand concert dans la salle des fêtes, sur la place, avec le gracieux concours de nos compatriotes, M. Gibert de l'Opéra et M. Combret, compositeur de musique ;
- 4 h. Course de taureaux provenant de la célèbre manade Dijol chaque taureau sera porteur d'une cocarde

de 20 FR. les crochets sont défendus.

- 9 h. décoration et illumination des monuments public, par la maison Peyri de Montfrin ;
- Pavoisement et grand feu d'artifice de la maison Provençal frères de Montoux

Lundi 31 août

- 10 h. course d'une vache à la cocarde 5 FR. ;
- 3 h. Course de taureaux et de vaches, 50 FR. la cocarde ;

La société musicale « La Fraternelle de Comps » prêtera son concours.

Pendant toute la durée des fêtes grand bal public sur la place de la mairie.

Des voitures feront le service entre Jonquières et Beaucaire : départ chez Quiot frères, rue Ledru-Rollin à Beaucaire.

Les voitures destinées aux invités partiront le matin de Nîmes, avenue Feuchères, en face de la Préfecture, à 8 h. et demie, en face de la Préfecture et le soir de Jonquières à 7 h. et demie.

« *Le Petit Republicain du Midi* » le 29 août 1903

Jonquières. – Les préparatifs de la fête d'inauguration de la mairie se poursuivent activement. Toute la population se prépare à recevoir dignement M. Gaston Doumergue, ministre des colonies, notre sympathique et vaillant député. Le 30 courant tous les républicains militants de la deuxième circonscription de Nîmes viendront acclamer le représentant du ministère d'action républicaine. La commission a arrêté définitivement la liste de souscription au banquet. Plus de trois cents citoyens doivent y prendre part.

« *Le Petit Republicain du Midi* » 1^{er} septembre 1903

Inauguration de la mairie.

- La petite mais gentille ville de Jonquières était hier en grande fête, M. Gaston Doumergue, ministre des colonies inaugurerait en effet la nouvelle mairie construite par M. Augière, architecte à

Nîmes. Le Ministre des colonies est parti de la Préfecture hier matin à 8 h. 30 suivi par une série de landaus transportant tous les invités à la solennité vers une inoubliable manifestation républicaine. Précédé par les gendarmes à cheval qui écartent la foule massée sur le passage du ministre, le cortège traverse la ville et arrive sur la place d'où se découvre entièrement la nouvelle mairie. Le coup d'œil d'ensemble du monument est parfaitement heureux, il est d'une gaité harmonieuse et charmante.

Les réceptions commencent aussitôt dans la salle des délibérations du conseil municipal. Le ministre retrouve là de nombreux amis personnels, il a pour chacun un mot aimable. Il reçoit diverses sociétés de secours auquel il assure des bonnes dispositions du Gouvernement à leur égard.

Le curé de Jonquières vient également présenter ses respects au ministre de la République, il parle de la mission de l'Eglise, mission de paix et de réconciliation, M. le Curé rend hommage à M. Michel, maire de Jonquières, qui a su rester bon catholique quoique ferme républicain.

M. Gaston Doumergue répondant au curé, dit qu'il est heureux de rencontrer un pasteur de la paix et de la fraternité. Il déclare que toutefois il ne s'agit aujourd'hui de réconciliation mais de conciliation... « Que chacun reste dans sa sphère, et la question sera d'elle-même résolue ».

Un bouquet est ensuite offert au ministre par de gentilles fillettes qui disent chacune un charmant compliment que tout le monde écoute avec attention.

Avant de quitter la mairie, le ministre remet des médailles d'honneur de la mutualité à MM. Robert Zacharie, Buravant Louis, Buravant Jean-Baptiste, Coulomb Jean, Lasserre et des médaille d'honneur de l'agriculture à MM. Bonet Louis, Ferant François et Laurent Antoine. Il décerne à M. Augière la rosette d'officier d'instruction publique.

CHEZ NOS VOISINS

« *Le Petit Republicain du Midi* » 13 février 1873

Jonquières. – « M. le Maire fait savoir : Vu les articles 479, 480, 482 du Code pénal, tous chants et bruits ou tapages sont défendus. En conséquence, à partir de ce jour, les gardes champêtres chargés de faire leurs tournées dans les rues du village dresseront procès-verbal contre les contrevenants au présent avis. » On nous assure que parfois le garde-champêtre figure au milieu des tapageurs ! »

« *La Gazette de Nîmes* » 16 mai 1873

Aigues-Mortes. – Le 25 mai à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, par M. le Maire, délégué par M. le Préfet et en présence de M. le Receveur des domaines, à l'adjudication de la concession pour deux, trois, six ou neuf ans, du droit exclusif de placer et louer, pendant la saison des bains de mer, sur la plage du Grau du Roi, à gauche du canal maritime, des cabanes ou cabines, baraques et autres installations mobiles à l'usage des baigneurs, sur la mise à prix de 30 FR. Ils pourront recevoir à son profit, de la part des baigneurs une redevance et exiger une rétribution de la part des autres baigneurs.

« *Le Petit Republicain du Midi* » 7 juillet 1873

Grau-du-Roi. – C'est avec un vif plaisir que nous apprenons qu'une société de sauvetage vient de se fonder au Grau-du-Roi. Nous applaudissons à cette initiative et espérons que tous les gens de cœur considéreront comme un devoir de l'encourager et de lui venir en aide. Nul

n'ignore le bel avenir qui est réservé à cette station balnéaire et les habitants du Gard doivent faire tous leurs efforts pour la doter de tout ce qui peut lui assurer un succès.

« *Le Midi* » 20 juillet 1873

Montfrin. - Lundi dernier, 14 juillet, la population républicaine de Montfrin, c'est-à-dire, la presque totalité des habitants a célébré l'anniversaire de la prise de la Bastille. Dans la journée, on s'est réuni par groupe d'amis pour dîner ensemble et on a fait joyeuse conversation : une vraie fête de famille en un mot. Vers cinq ou six heures du soir la musique a fait le tour du village et a brillamment exécuté plusieurs morceaux ; enfin la fête s'est terminée, après souper, par une promenade aux flambeaux. On nous apprend aujourd'hui que des procès-verbaux ont été dressés contre plusieurs personnes, et nous en cherchons vainement quel a pu être le motif. Jamais fête en effet, ne s'est passée d'une façon aussi calme : à dix heures, chacun rentrait paisiblement chez soi et demi-heure après, tous les cafés étaient fermés. On ne peut pas non plus chercher noise aux musiciens pour avoir joué dans les rues du village, puisque ils en avaient demandé et obtenu l'autorisation ; il est vrai que la musique était précédée d'un drapeau tricolore. Mais nous ne pensons pas qu'on ait pu y voir un emblème séditieux.

« *Le Petit Republicain du Midi* » 8 janvier 1893

Marguerittes. – A l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la société des Bons

Amis, une grande fête sera donnée dans la journée de dimanche 8 janvier.

Programme de la fête :

Matin à 6 h. salve d'artillerie, tirée par les invités des environs.

De 11 h. à midi, farandole donnée par les sociétaires, réglée et composée par M. V..., XXX, trois fois médaillé dans différents concours.

De midi à 4 h., grand défilé, réception et vote des membres du jury, grand bal, concours de tambours : 1^{er} prix baguette d'honneur ; 2^{ème} prix médaille commémorative.

De 5 à 6 h. continuation du bal, tour de ville et vin d'honneur offert aux nouveaux membres adhérents honoraires et médaillés du concours.

8 h. retraite aux flambeaux, « La Débâcle » exécutée par l'orchestre les Ménestriers.

9 h. grande pantomime en trois actes et quatre tableaux, décors et costumes appropriés à la circonstance jouée et mimée par la troupe de Paulus Briscard faucille et Cie, intitulée « Le Tonnelier ambulant ou le Violon malheureux ».

Minuit, continuation du bal, distribution des prix, fin de fête.

« *Le Journal du Midi* » 16 février 1893

Marguerittes. – Le village était hier en fête pour le Mardi Gras et attendait la lumière électrique annoncée pour le soir. A l'heure dite, sans le concours apparent d'aucun allumeur, les 36 réverbères distribués dans les rues du village, se sont allumés d'un seul coup, répandant sur toutes les voies publiques une clarté parfaite. Cette installation admirablement réussie fait le plus grand honneur à la Compagnie nationale d'électricité. Son usine à Nîmes est, croyons-nous, seule en France disposant des moyens néces-

saires à l'envoi de la lumière à grande distance. L'exemple de Marguerittes sera suivi par d'autres communes de Nîmes. M. Magne, maire et conseiller général de Marguerittes a offert le soir un banquet de trente couverts à son conseil municipal et au personnel de la compagnie. Les salons et le jardin de notre sympathique ami étaient resplendissants de lumière électrique. Dimanche prochain Marguerittes célébrera l'inauguration de son éclairage public par une fête.

« *Le Petit Republicain du Midi* » 18 juillet 1893

Jonquières. – Après une discussion entre V. de Jonquières et R. de Redessan, un duel fut décidé, les témoins choisis V. et S. pour R., G. et H. pour V... Ayant donné le choix des armes aux témoins, ceux-ci décidèrent qu'une partie aux boules aurait lieu à 11 h. du soir, avec deux lanternes. V. a été battu par R... La blessure n'est pas mortelle.

« *Le Petit Republicain du Midi* » 25 novembre 1893

Bellegarde. – Le conseil municipal, dans sa séance du 19 novembre, a voté une somme annuelle de 1.500 FR. à titre de garantie au département pour la ligne du chemin de fer d'intérêt local d'Arles à Nîmes en passant par Bellegarde. Nous adressons nos félicitations à nos édiles d'avoir cette bienveillante initiative.

« *Le Populaire du Midi* » 18 mai 1913

Casino Rigot. – Ce soir, à Montfrin, la troupe Belin nous interprètera « Tire au flanc », comédie en trois actes. Entre le 2^{ème} et le 3^{ème} acte, intermède de chant de notre ami Naval. Le spectacle sera terminé par les « Ressources », vaudeville comique en un acte.

Un vin d'honneur étant servi, le cortège toujours et précédé et suivi par une foule immense qui acclame les représentants, sort de la mairie.

Le banquet. – A midi, un banquet de plus de trois cents couverts est servi dans la cour des écoles de filles splendidement décorée et préservée des ardeurs du soleil par une tente. Le ministre préside ayant à ses côtés le maire de Jonquières et le préfet du Gard. Se trouvent également à la table d'honneur les sénateurs Bonnefoy Sibour, Crémieux, les conseillers généraux Cazelle Michel, Audibert, Plantier-Nouguier, Guiraud, les attachés du ministre, Vallat et Rieu ; MM. Bertrand, président du tribunal de commerce de Nîmes ; Millau, juge du tribunal et Portal, chef de cabinet du préfet.

A l'heure des toasts, M. le Préfet, lève son verre à M. le Président de la République. De nombreux toasts soulèvent les applaudissements de tous les fermes républicains qui les écoutent.

M. Gaston Doumergue se lève à son tour et prononce un remarquable discours. « La mairie de Jonquières, rappelle à la fois le passé par son allure extérieure où l'on retrouve le toit élancé du moyen-âge, et divers autres détails de sa structure élégante ; l'intérieur, au contraire, par son confort, son aménagement perfectionné, est du dernier modernisme. Il voit dans cette union des choses du passé et du présent, un symbole de la vraie politique de la vie sociale dont il faut s'attacher à modifier le fond sans trop se soucier de la forme. »

Le cortège se rend ensuite au concert où l'on applaudit deux enfants du pays M. Gibert, fort ténor de l'Opéra et M. Combret, compositeur de musique. Le ministre assiste ensuite à une course de taureaux et repart vers 7 h. du soir avec M. le Préfet et ses attachés. Le soir un banquet de cinquante couverts est servi. La soirée s'est terminée par un bal très animé.

« *Le Journal du Midi* » 18 mai 1913

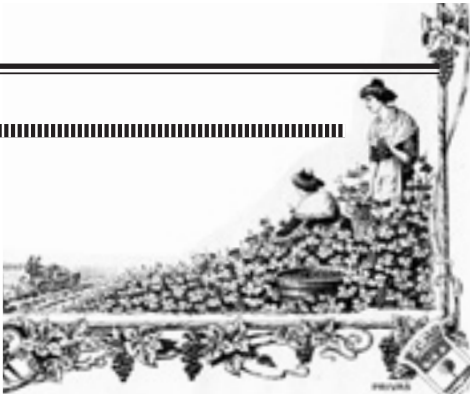
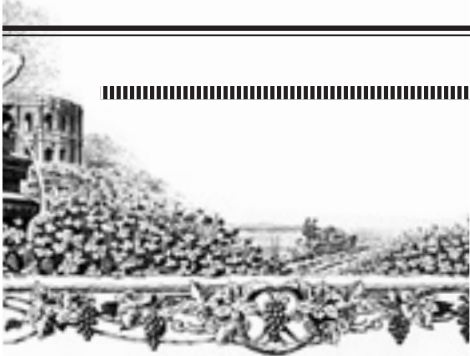
La Saint-Philippe. – Tous nos amis savent avec quel éclat la section d'Action Française de Bellegarde fêtera la Saint-Philippe, ainsi s'y rendront-ils nombreux pour applaudir les éloquents orateurs venus qui, de Marseille, de Nîmes et de Montpellier seront à Bellegarde dimanche prochain. quant à l'entrain nul doute qu'il y sera, car notre section des Camelots du Roi envoie une importante délégation accompagner son drapeau, Et il est inutile de dire que partout où sont nos vaillants camelots on ne s'ennuie jamais. A cet effet, ils ont organisé un service de voitures, départ de Nîmes à l'Action Française, 4, rue Notre-Dame. Pour tous renseignements s'adresser à notre ami Lacroze à la permanence de l'A.F. tous les jeudis et samedis soir.

« *Le Journal du Midi* » 22 juin 1913

Marguerittes. – Dans une réunion extraordinaire, le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Magne, maire a décidé que l'ouverture de notre nouvel abattoir serait fixée au mardi 1^{er} juillet. Aussi le club de l'Assommoir et tous les membres de la boucherie réunis, ont-ils promis de fêter l'œuvre de M. Poitevin, architecte municipal.

« *Le Journal du Midi* » 23 juillet 1913

Bouillargues. – Dimanche prochain 27 courant, la paroisse de Bouillargues célébrera sa fête patronale de Saint-Félix. A 9 h. et demie, grand-messe chantée par M. l'Abbé Dupin, doyen honoraire. A 3 h. Vêpres solennelles, panégryrique de Saint-Félix par Mgr Constans, camérier de Sa Sainteté, missionnaire apostolique



PAR LES VIGNES ET PAR LES CHAMPS

« Le Petit Républicain du Midi »
6 février 1873

Calendrier du cultivateur. – Février, l'amandier laisse voir ses premières fleurs.

Cultures : Curage des fossés, taille des haies vives, premières semailles de féveroles, pavots, seigle et froment, spergule, pisaïlles, petites lentilles, orge et avoine.

Vignes : Taille de la vigne si les fortes gelées ne sont plus à craindre. Préparer les échalas.

Calendrier du jardinier. – Semis en pleine terre de poireaux, ciboule, laitues, épinards, chicorée sauvage, cresson alénois, persil, cerfeuil. Deuxième quinzaine, semis en pleine terre de pois hâtifs, de fève et d'oignons blancs. Découvrir les artichauts le jour et les couvrir la nuit.

« Le Courrier du Gard »
12 février 1873

Carence de miel. – Les apiculteurs sont dans la désolation. L'année 1872 a été une année fatale aux abeilles. Les chaleurs ont empêché les fleurs de se développer convenablement, et les pluies persistantes étant survenues subitement, il a été impossible aux abeilles d'aller chercher dans le calice des fleurs un butin toujours insuffisant. Aussi les essaims ont-ils diminué de moitié et les ouvrières ont-elles été mises dans l'impossibilité d'approvisionner suffisamment les ruches pour la saison d'hiver, en sorte qu'il y a en ce moment disette et famine. Les pauvres travailleuses n'ayant pas de pollen pour se nourrir ont été obligées de manger leur miel. A cela il faut ajouter la loque, qui s'est développée dans les ruches sous l'influence de la température humide, et qui est une cause de perte.

« Le Courrier du Gard » 9 mars 1873

Inspection des chevaux. – Il va être procédé à l'inspection des chevaux de l'armée, confiés aux cultivateurs, antérieurement au 1er janvier 1873. Cette inspection qui doit commencer le 20 mars courant, et qui ne concerne que les chevaux de trait, sera faite par des capitaines d'artillerie et du train des équipages, assistés de vétérinaires et de maréchaux ferrants. Le nombre des animaux à inspecter est de 9.300 environ. Les animaux reconnus incapables de rendre de bons services seront réformés et ceux qui n'auraient pas reçu les soins et la nourriture nécessaires seront retirés aux détenteurs, sans préjudice des imputations à mettre à leur charge en cas de dépréciation des animaux.

« Le Petit Républicain du Midi »
23 avril 1873

Contre les gelées. – Le seul moyen pour protéger les vignes contre les gelées tardives, c'est de disposer à l'avance des tas de broussailles, de balle de blé, chaume humide, fumier à moitié consommé, en un mot tout ce qui produire une fumée épaisse, cela à 15 mètres environ les uns des autres et allumer ces matières une demi-heure avant le lever du soleil lorsque le rayonnement nocturne paraît devoir se manifester.

« Le Petit Républicain du Midi » 4 mai 1873

Achats de vins. – La maison Victor Sabatier et Pierre Mazoyer commissionnaires en vins à Manduel, vient d'acheter la récolte 1873, année moyenne de 2.500 à 3.000 hectolitres de la campagne Saint-Antoine, commune de Saint-Gilles, propriétaire M. Henri Portalès. Cette vente a été faite sur souche aux conditions suivantes : 16 FR. l'hectolitre sur place. Au fur et à mesure des livraisons, le paiement doit en être effectué. Enlèvement total : 15 août 1874. Dans le cas où il n'y aurait pas de récolte l'à compte versé serait remboursé.

« Le Petit Républicain du Midi »
11 mai 1873

Les artichauts. – Pour augmenter le volume des artichauts qui ont la taille d'un œuf, il faut faire à la tige une profonde incision, qui, laissant la sève s'écouler, l'empêche de parvenir jusqu'aux feuilles. Dans ces conditions, l'artichaut arrive à mesurer 60 centimètres de circonférence. Pour les rendre entièrement tendres, il faut couvrir le fruit naissant avec un cornet d'étoffe noire. On sait, que c'est liant les salades et en les préservant du soleil qu'on obtient des feuilles blanches et tendres.

« Le Midi » 6 août 1873

L'absinthe. – Malgré le droit spécial dont l'absinthe a été frappée, à Nîmes, les comptoirs le vendent à 20 centimes le verre. Dans les cafés, le prix varie entre 30 et 50 centimes. Les buveurs d'absinthe discutent parfois – entre l'absorption de deux consommations, ou pour parler le langage technique entre l'étouffement de deux perroquets – sur la composition de leur liqueur favorite, sur les signes auxquels on reconnaît l'excellence, la couleur qu'elle doit prendre au contact de l'eau pour être absinthe véritable et superfine. Il nous en coûte de troubler leurs illusions ; mais l'absinthe est, la plupart du temps, une décoction de plantes aromatiques additionnée d'acide sulfurique et colorée avec du jus d'épinards. Ainsi se présente en son déshabillé, la « Muse verte » ou la « Fée aux yeux verts » comme ses adorateurs appellent leur déesse qui mériterait mieux le nom de Muse de Vitriol, Fée aux épinards et Nymphé de l'abrutissement.

« La Gazette de Nîmes » 1^{er} août 1873

Viticulture. – Les prix auxquels les propriétaires viticulteurs de Redessan tiennent actuellement les vins sont : vin rouge, belle couleur 28 à 32 FR. l'hecto ; vin rouge, forte couleur coteaux du Rhône de 35 à 38 FR. ; vin rouge forte couleur, Costières et St-Gilles, de 35 à 40 FR. ; vin blanc, clairette doux 50 FR.

« Le Journal du Midi » 24 janvier 1883

La récolte des vins en Algérie. – Le développement que prend, dans notre colonie algérienne, la culture de la vigne, fait que les résultats de la récolte des vins algériens est le complément indispensable des renseignements publiés sur la récolte des vins en France ; le total de la superficie plan-

tée de vignes s'élève à 23.724 hectares, d'après les derniers relevés officiels, sur lesquels 19.700 sont plantés en cépages noirs et 4.024 en cépages blancs.

La province d'Alger compte pour 7.396 hectares cultivées par des européens et 1.857 par des indigènes. Dans la province d'Oran, les européens cultivent 10.064 hectares et les indigènes 477. Dans la province de Constantine, la culture européenne s'étend sur 3.688 hectares et la culture indigène sur 242.

On peut se rendre compte du développement en notant qu'en 1878 le total des hectares cultivés en vignes ne s'élevait qu'à 17.614. Le total de la production des vins dans l'ensemble de la colonie, s'est élevé à 429.197 hectolitres contre 328.220 hectolitres montant de la précédente récolte.

« Le Journal du Midi » 26 mars 1883

Etat des récoltes. - Malgré la température hivernale des premiers jours de mars l'état des récoltes est assez satisfaisant. Les blés sont beaux, les avoines et les orges aussi. Les seigles précoces ont beaucoup souffert ainsi que les vesces. Quant aux sainfoins et aux luzernes leurs coupes ne seront retardées que de quinze jours. Grâce aux dernières pluies, il est à présumer que la récolte sera abondante ; la feuille du mûrier et la vigne ne sont pas touchées ; les cognassiers, les amandiers, les grenadiers, les pêcheurs hâtifs et les abricotiers ont, plus particulièrement, été atteints par la gelée, ainsi que les plans d'artichauts, les asperges, chou-fleur, petits pois et généralement les primeurs. En somme, peu ou point de fruit cet été, mais une belle récolte de grains en perspective.

« La Gazette de Nîmes » 10 juin 1883

Chevaux requis pour l'armée. – Le minimum de taille fixé par les instructions générales pour les chevaux susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, a été abaissé pour le classement de 1883, à 1,45 m. (chevaux de cavalerie légère, 3^{ème} catégorie). En conséquence les chevaux refusés ou ajournés pour défaut de taille les années précédentes devront être représentés cette année aux commissions de classement.

« Le Journal du Midi » 25 août 1883

Le reboisement des montagnes. – On sait que la Chambre des députés a voté un crédit de 2.500.000 francs pour le reboisement des montagnes. Nous ne savons pas encore quelle somme sera accordée là-dessus au département du Gard. Mais nous appelons sérieusement l'attention du conseil général sur le déboisement de la Fage, du Liroux, de l'Espérou, de l'Aigoual et d'autres montagnes beaucoup moins élevées, telles que le Colège, les montagnes du Vigan, de Saint-Hippolyte, le Coutas et les différents causses des Basse-Cévennes. La nudité de nos montagnes est une des causes de la persistance de la sécheresse dont nous souffrons et de l'épuisement des sources ; nous faisant l'interprète des populations cévenoles, nous prions le conseil général d'émettre un vœu en faveur du reboisement de nos montagnes, d'un observa-

toire au sommet de l'Aigoual et du canal d'irrigation du Rhône.

« Le Petit Républicain du Midi »
21 février 1893

Avis aux agriculteurs. – Les agriculteurs sont informés que mercredi 22 courant, à 2 h. on essayera au mas Mourier, à Caissargues, un instrument construit par M. Gui, d'Agde, destiné à ramasser et hacher les sarments de vigne. Un omnibus partira de chez M. Douzil, place des arènes à 1 h. précise.

« Le Journal du Midi »
30 décembre 1893

La cueillette des olives. – Elle est commencée depuis quelques jours déjà et les moulins à huile ont commencé la campagne qui ne bat encore son plein. On craint que la récolte soit de beaucoup inférieure aux années précédentes ; on n'est pas même assuré que les fruits soient d'aussi bonne qualité.

« Le Petit Républicain du Midi »
6 février 1903

Echenillage. – Il y avait longtemps qu'on n'avait vu dans notre région autant de nids de chenilles accrochées aux branches des pins. Ces désagréables insectes méritent d'être extirpés et détruits, car on ne peut se figurer les dégâts qu'ils occasionnent aux arbres, fruitiers, aux fleurs et aux vignes. Ils ont aussi l'inconvénient de faire du mal aux pins eux-mêmes. Un arrêté prescrit la destruction des nids de chenilles, qui doivent être brûlés sur place et la dernière limite pour se mettre en règle avec la loi qui est fixée au 20 février.

« Le Petit Républicain du Midi »
5 mars 1903

Echenillage. – Le garde champêtre Saurin a dressé procès-verbal contre quatre propriétaires du quartier d'Espagne, terroir de Nîmes pour n'avoir pas procédé à l'échenillage ainsi que le prescrivait l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1903 fixant la clôture de cette opération au 22 février écoulé.

« Le Journal du Midi » 6 mars 1903

Soins aux arbres fruitiers. – Les pommiers, les pêcheurs, les poiriers et les pruniers sont attaqués par de nombreux parasites qui, l'hiver, déposent leurs larves sous les écorces. Ces parasites sont la ruine des vergers. Le remède ? Tout bonnement chauler le pied et les branches les plus rapprochées du pied avec une dissolution de chaux hydraulique (deux kilos et demi environ) dans dix litres d'eau, dans laquelle on mettra un kilo de terre glaise. On délayera bien le mélange et, avec un pinceau, on badigeonnera les arbres, pied et grosses branches, après avoir raclé l'écorce, fouillé les trous avec un couteau ou un fil de fer.

« Le Journal du Midi » 18 avril 1903

La gelée dans le Gard. – Notre département a été particulièrement éprouvé dans la nuit de samedi à dimanche, par la température anormale pour la saison. Le vent ayant cessé, il a gelé fortement et les vignes situées dans la plaine de Beaucaire, autour de Manduel, Redessan, St-Gervasy, la plaine de la Vaunage et en général, dans toutes les parties basses ont été sérieusement atteintes. Dans le terroir de Nîmes, on, nous signale plusieurs récoltes de luzerne qui sont absolument perdues.

« Le Journal du Midi » 19 janvier 1913

Prime à la culture de l'olivier. - Le Préfet du Gard a l'honneur d'informer les oléiculteurs que les Maires sont actuellement pourvus des carnets destinés à recevoir leurs déclarations en vue d'obtenir la prime allouée pour l'année 1913. Il leur rappelle que les déclarations doivent être faites au plus tard le 31 janvier.

« Le Journal du Midi » 22 janvier 1913

Bezouze. – A l'occasion du concours de taille qui doit avoir lieu à Bezouze, le 2 février prochain, la commission d'organisation des oléiculteurs de la commune informe le public et MM. les étrangers qui voudrons bien nous honorer de leur présence, qu'un banquet suivra le concours. Le prix en est fixé à 4 FR. café compris et les adhésions accompagnées du montant, seront reçues au secrétariat de la mairie jusqu'au 28 janvier courant, dernier délai.

« Le Journal du Midi » 14 mai 1913

Montfrin. – Au marché des cerises du 11 mai, il s'est vendu 400 kg. de cerises précoces à raison de 10 à 115 FR. les 100 kg.

« Le Républicain du Gard »
11 septembre 1913

Les vendangeurs. – Les « colles » de vendangeurs comment depuis quelques jours à passer la gare de Nîmes, se rendant dans les vignobles de la Vaunage et de l'Hérault. En gare, le spectacle de ces travailleurs, hommes, femmes et enfants, la plupart des montagnes de l'Ardèche et de la Lozère est des plus pittoresques.

« Le Journal du Midi »
20 septembre 1913

Manduel. – Les vendanges se poursuivent activement, autant que le temps le permet. La récolte sera déficitaire, les vins seront beaux et bons, mais d'un degré alcoolique moindre que l'année dernière. Des offres ont été faites à 35 FR. l'hectolitre, pris à la cuve.

« Le Journal du Midi » 14 octobre 1913

Montfrin. – Un nouveau marché aux olives « picholines » vient de se créer dans notre ville et se tient tous les jours sur le cours de la République de 1 h. à 2 h. de l'après-midi. Le marché d'hier a été assez animé et il s'est vendu encore 2.000 kilos d'olives vertes à raison de 45 à 50 francs les cent kilos. A notre avis, et dans l'intérêt de tous, il serait préférable que ce marché eut lieu trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis.

« Le Journal du Midi » 23 octobre 1913

Sériciculture. – Graines mises en incubation 37.186, production totale en cocons frais 1.211.293, valeur totale de la production 4.263.775 francs.

Cette maison connue pour son ancienneté, livrera aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de la marchandise irréprochable.

SAUSSINE FILS CADET
FABRIQUE
DE
CARMIN DE COCHENILLE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
POUR LA CLARIFICATION ET LA COLORATION DES VINS

5,
rue
Trajan
Nîmes

Le Tour de France

« La Chronique Mondaine » 23 mai 1903

Tour de France. – Elle se déroulera du 1^{er} au 19 juillet. Voici les étapes : 1er et 2 juillet Paris-Lyon ; 4 et 5 juillet Lyon-Marseille ; 8 et 9 juillet Marseille-Toulouse ; 11 et 12 juillet Toulouse-Bordeaux ; 13 et 14 juillet Bordeaux-Nantes ; 18 et 19 juillet Nantes-Paris. Il y aura des prix à chaque étape, le journal « L'Auto » organisateur de l'épreuve accordera aux cinquante premiers arrivants une somme de 200 FR.



Publicité parue en janvier 1892 - (Source : Journal Le Véloce-sport sur Gallica)

« Le Journal du Midi » 10 juillet 1903

Passage du Tour de France. – Une foule énorme avait répondu à l'invitation de M. Foulquier, correspondant du journal « L'Auto » et depuis 11 h. du soir, un très grand nombre de personnes stationnaient devant le grand Café de l'Esplanade où était installé le contrôle. Un mistral très fort a fait que l'horaire a été retardé de presque une heure et le premier peloton de tête n'est arrivé qu'à 3 h. 15 ce peloton composé de neuf coureurs arrivant ensemble, a présente un aspect très saisissant qui restera à la mémoire des personnes présentes, car le contrôle fut pris d'assaut ainsi que le buffet qui avait été très bien organisé par M. Molinard. 1^{er} Samson qui passe à 3 h. 15, les huit autres 5 secondes après ; Sales à 3 h. 16, Laeser avec douze autres coureurs à 3 h. 17 ; Aucouturier à 3 h. 52 et Pernette à 4 h. 31. De nombreux cyclistes appartenant au Sporting-Club ; à la Pédale du XX^{ème} siècle et au Nîmes-Vélo servaient de contrôleurs de route et nous n'avons qu'à les remercier des services rendus. Des remerciements doivent être adressés aussi à M. le Maire et au service de l'octroi, pour la pose de drapeaux et l'enlèvement de la corde au passage des coureurs cyclistes dans notre ville. Au nom de « L'Auto » nous vous disons à l'année prochaine.

CHASSE ET PÊCHE

« La Gazette de Nîmes » 8 novembre 1873

Chasse. – On nous annonce un fort passage d'alouettes, à la suite des fortes pluies tombées dans les Cévennes pendant ces derniers jours. Pour peu qu'il fasse beau, ce gibier sera en abondance sur la place de Nîmes. Les bécasses commencent aussi à arriver sur les coteaux du Ventoux et dans les bois des côtes du Rhône.

« La Gazette de Nîmes » 3 février 1883

Des ours dans l'Espérou. – Malgré la neige qui couvre nos montagnes, un berger faisait paître, hier tranquillement ses moutons vers Elze, petit hameau situé aux confins du Gard entre Malaz et Villefort. Tout à coup il entendit un grand bruit et vit venir à lui un ours énorme débouchant d'un fourré et s'appêtant à fondre sur ses moutons.

N'ayant pour se défendre qu'un bâton ferré et deux chiens de garde, il résolut de tenir tête à l'animal, pendant une demi-heure il put le tenir en respect. Mais l'ours, après avoir mis hors de combat les deux chiens de garde, s'empara d'une brebis et gagna la montagne.

Accourus aux cris du pâtre, des chasseurs se mirent en campagne, contournèrent la montagne et vinrent surprendre la bête par derrière au moment, où, revenant de sa surprise, elle faisait un rapide bout-sur-bout pour prendre la fuite, et furent assez heureux pour l'abattre de deux coups de fusils.

Bien que les ours soient excessivement rares sur nos hautes montagnes, on signalait en décembre dernier, sur l'Espérou, la présence d'une ourse et de ses deux oursons ; celui qui vient d'être tué est brun, pèse 300 kg. et doit être originaire des Pyrénées.

« Le Journal du Midi » 12 avril 1883

La pêche. – Le préfet du Gard vient, par un arrêté, d'interdire la pêche de l'écrevisse et des poissons autre que la truite, le saumon,

l'ombre-chevalier et le lavaret à dater du 15 avril au 15 juin. Cette défense s'applique à tous les procédés de pêche, même à ligne flottante tenue à la main.

« Le Journal du midi » 19 juin 1883

Bonne chasse. – M. Bedos, fermier de M. Sihol, au mas Mourier, a tué, tout près de sa ferme, un chacal femelle qui, depuis quelques temps saccageait son poulailler. Des traces qui ont été remarquées permettent de croire que ce chacal avait établi domicile dans ces parages avec plusieurs de ses congénères.

« Le Journal du midi » 5 octobre 1883

Oiseaux migrateurs. – Au moment du passage et du départ des oiseaux migrateurs, rappelons que la loi interdit absolument, sous peine d'amende, la chasse des oiseaux utiles suivants : l'engoulevent, la fauvette, l'hirondelle de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, la huppe, le loriot, le martinet, le rossignol de muraille ou roussette, le rouge-gorge, le tercol, le bouvreuil, le coucou.

« Le Journal du Midi » 4 février 1913

Marguerittes. – M. Bompard, fermier et garde-chasse au domaine de Fontfroide, a eu avant-hier la bonne fortune de capturer un superbe renard, ainsi qu'un blaireau, du poids respectable de 10 kg.

« Le Journal du Midi » 16 juin

Destruction des animaux nuisibles. – Au cours de la dernière session, le Conseil Général du Gard a réduit de moitié le taux des primes accordées pour la destruction des sangliers, renards et blaireaux et supprimé toute allocation en ce qui concerne les autres animaux nuisibles. La nouvelle réglementation qui recevra son effet à dater du 1er juillet prochain est donc arrêtée comme suit : sangliers 10 FR., renards et blaireaux 2,50 FR.

M é t é o

« Le Petit Republicain du Midi »

23 mars 1873

Inondation. – Bien que les eaux du Rhône ne soient élevées à une grande hauteur (5,72 m.) on était sans inquiétude à cause des dépêches rassurantes qu'on a reçues de divers points. Cependant, à Beaucaire on a fermé les portes et pris les autres précautions nécessaires pour parer à toute éventualité. Comps et Vallabrègues doivent être inondés. Un gendarme envoyé de Beaucaire vers ces localités a été obligé de rebrousser chemin, les eaux lui ayant barré le passage.

« La Gazette de Nîmes » 28 avril 1873

Météo. – Hier matin et aujourd'hui encore, il a gelé à blanc. Le mal n'est pas grand encore, mais si ce froid anormal continuait, les futures récoltes seraient sérieusement compromises. Le mistral est très fort et très froid ; c'est l'indice que le temps est mauvais dans les hautes Cévennes.

« Le Petit Republicain du Midi »

18 juillet 1873

Ouragan. – Le 15 juillet dernier une véritable tempête est venue s'abattre sur la région. Au Grau-du-Roi, quelques baigneurs et quelques baigneuses ne croyant pas à un danger, s'étaient aventurés sur la plage du môle. Ouragan les a enveloppés, et c'est à grand peine qu'ils ont pu se garantir en s'accrochant au nouveau phare et en se réfugiant dans le fort adjacent au môle. Les cabines en planches ont été balayées par le vent ; le désastre est grand. Le cyclone s'est fait sentir à Aigues-Mortes ; les passagers du bateau La Ville d'Arles ont eu grand-peine au débarquement et nul de ceux qui étaient là ne peut dire qu'il n'a pas couru de véritables dangers. Les charrettes tourbillonnaient emportées par cette espèce de trombe et c'est un véritable bonheur que tant de désordre n'ait pas emmené de lamentables accidents.

« Le Petit Republicain du Midi »

31 juillet 1873

Chaleurs sénégalienne. – Dans l'intérieur de certains appartements le thermomètre monte jusqu'à 32 degrés et ne descend jamais plus bas que 26. Aujourd'hui, le thermomètre est monté en un quart d'heure à 45 degrés, 5 degrés de moins que la chaleur moyenne du Sénégal. De toute part on aspire après un peu de pluie dès qu'apparaît un nuage, les yeux ne le quittent plus.

« La Gazette de Nîmes » 12 août 1873

Violent ouragan. – Le samedi 9 août vers sept heures, pendant quinze à dix-huit minutes, le vent, accompagné d'éclairs et de tonnerre, a soufflé avec une extrême violence ; la pluie tombait en nappes et une épaisse couche de grosse grêle est venue occasionner des dégâts irréparables. Le terrible météore a parcouru sa course dans la direction nord-ouest au sud-est, marquant son passage par des ravages impossibles à décrire.

Au bout de quelques minutes, on le comprendra, les rues et les boulevards, étaient transformés en torrents. On a vu les chaises et les tables d'un café s'en aller flottant du côté des arènes. L'eau, ne trouvant plus d'issue dans les conduites et les gouttières, se répandant partout.

Les marronniers de l'esplanade, exposés à toute la fureur du vent, ont eu à souffrir. Les platanes de l'avenue Feuchères ont mieux résistés. Les oiseaux surpris par la grêle ont été foudroyés, des personnes les ramassaient au pied des arbres par centaines. Au jardin de la Fontaine des arbres ont été déracinés et des vases contenant des oranges ont été mis en morceaux.

Par un effet de foudre, l'orage avait renversé et disjoint les baraques de la foire ; les malheureux forains, percés de pluie et transis de froid, vouaient leur marchandise se perdre dans le torrent.

La balustrade de l'Esplanade est en partie renversée. Les vitrages et le cadran de la gare sont brisés. Les travaux d'élargissement du viaduc sont inondés. Une fabrique dans la plaine du moulin Raspail a reçu un choc électrique tel que tout le couronnement de pierres de taille et de briques a été rasé et emporté par partie à dix mètres ; la serre de la Préfecture a été brisée. Une énorme cheminée d'une brasserie en construction, située en face de l'école de natation s'est écroulée avec fracas. La toiture en zinc de l'école a été



enlevée et projetée à soixante-cinq mètres dans la Fontaine.

Immédiatement après l'orage la température est descendue à 20 degrés. Les vignes et les amandiers ont perdu leurs fruits, les oliviers ont supportés leur part de mal. On présume pourtant que l'orage a suivi une mince zone, longeant à peu près la vois du chemin de fer depuis St-Césaire jusqu'à Curboussol et s'étendant à deux kilomètres à droite et à gauche de la voie ferré. Cependant au-delà de Bouillargues certaine vignes sont atteintes.

La vitesse de projection et le poids des grêlons étaient tels que nous avons vu des vitres percées de trous comme par des balles. Ces grêlons mesuraient en moyenne deux centimètres de diamètre, l'un d'eux pesait seize grammes.

Ce météore a dû causer de grands ravages, mais point de mort d'hommes. On a vu des voitures disparaître dans le tourbillon ; des camions traversaient la ville perdus dans la houle. On nous dit qu'un corbillard a été renversé par le vent. Le cocher a été fortement contusionné ; quant aux chevaux, pris de peur, ils se sont enfuis, mais bientôt retrouvés. Le conducteur du courrier de Sommières, arrivé à St-Césaire a été environné par le vent. Ne pouvant plus maîtriser ses chevaux fouettés par la grêle, le malheureux a été entraîné avec sa voiture dans un des fossés qui bordent la route. Son état est très alarmant

Voici quelques chiffres, très approximatifs, des pertes occasionnées par l'orage dans les communes environnantes : Bouillargues 500.000 FR., Garons 150.000 FR., Milhaud 200.000 FR., Manduel 800.000 FR., Redessan 1 million.

« Le Petit Republicain du Midi »

16 août 1873

Réparation des dégâts. – L'Assemblée a ouvert d'urgence un crédit provisoire de 10.000 FR. à l'administration pour faire réparer les dégâts causés par l'ouragan du 9 août à Nîmes aux divers bâtiments communaux : hôtel de ville, théâtre, églises, maison d'école, lycée, bibliothèque. La réparation de la balustrade de l'Esplanade est comprise dans la somme ci-dessus.

« Le Journal du Midi » 14 janvier 1883 »

La pluie. – Elle continue à tomber de plus belle. Depuis sept jours elle n'a pas cessé pour ainsi dire un instant. On signale des inondations dans la région. La fontaine de Nîmes coule à plein bord on craignait hier qu'elle ne débordât. Enfin ce qui nous contente c'est que cette pluie est d'un grand bienfait pour notre agriculture et les quelques vignes qui nous restent pourront résister un peu plus longtemps au phyloxéra.

« Le journal du Midi » 17 juin 1883

L'Aigoual. – M. le Colonel Perrier, membre de l'Académie des sciences, va quitter Paris ces jours-ci pour aller organiser une station météorologique à l'Aigoual, dans les Cévennes ; la position toute spéciale de ce nouvel établissement doit rendre des services très importants à la science.

« Le Petit Republicain du Midi »

16 janvier 1893

La neige. – La température s'est légèrement adoucie, la neige s'est mise à tomber. Déjà, la nuit dernière, elle avait commencé à se montrer, mais en petite quantité, se fondant à mesure qu'elle touchait le sol. Dans la journée, les flocons ont précipité leur chute serrée et, en quelques heures, le traditionnel blanc manteau s'est étendu sur la ville. Naturellement, les promeneurs se sont hâtés de rentrer et les boulevards ont perdu leur animation du dimanche. En revanche, bonne recette pour les cafés et les théâtres.

« Le Journal du Midi » 19 janvier 1893

Le Pôle Nord à Nîmes. – Si nous souffrons du froid et du vent, nous avons quelques avantages, en attendant l'usage des traîneaux – ce qui ne saurait tarder si ce joli temps continu – on patine ferme à Nîmes dans le canal de la Fontaine, au rond-point en face de la Plateforme. Tous les patineurs s'y étaient donné rendez-vous hier mercredi et ce sont agréablement amusés ; mais comme le patinage est un exercice de riche, attendu que seuls les oisifs peuvent se payer le luxe de patiner, on a eu la bonne idée de faire payer un droit à tous ceux qui se présentent

Les sommes ainsi recueillies sont destinées aux pauvres. Un agent de l'octroi perçoit lui-même le droit d'accès à ce... Pôle Nord. Alors qu'à Nîmes, on pousse les hauts cris lorsque le thermomètre descend jusqu'à 10 degrés au-dessous de zéro, il fait moins 24 à Langogne et moins 22 à La Bastide.

Les droits payés par les patineurs et les spectateurs du 19 au 21 janvier ont rapporté 220,20 FR. Cette somme a été intégralement versée au Bureau de Bienfaisance par le service de la perception.

« Le Petit Republicain du Midi » 31 octobre 1903

Crue du Rhône. – Le Rhône a continué sa marche ascensionnelle toute la nuit. Vers 11 h. du soir le casino a été cerné par les eaux et les personnes qui assistaient à la représentation n'ont pu se retirer qu'après avoir pris un bain de pieds. Les messieurs ont dû même emporter les dames sur le dos. Le Rhône est aujourd'hui stationnaire à 5,40 m. au-dessus de l'Etiage ; on s'attend à la baisse